



ANNÉE 2025
DEMANDE DE REMBOURSEMENT
Activités aquatiques

La Municipalité de Cantley désire supporter les citoyens dans la pratique d'activités aquatiques sur le territoire de la région de l'Outaouais et de la capitale nationale et offre un remboursement, par chèque, jusqu'à concurrence d'un montant de 75 \$ par personne annuellement sur le montant déboursé pour l'inscription à des services aquatiques.

Pour être éligible, la personne doit résider à Cantley et présenter la facture originale de l'année en cours pour son inscription, soit en main propre, soit en transférant le courriel de confirmation d'achat.

Les services aquatiques identifiés, soit l'accès aux bains libres d'une piscine, les cours de natation ou de plongeon, les cours de conditionnement physique aquatique ainsi que les cours de sauvetage. Le programme de remboursement pour les activités aquatiques ne s'applique pas pour les bains thermaux (chaud ou froid) ainsi que les glissades d'eau sur le territoire.

Toutes les demandes doivent être reçues avant le 31 décembre de l'année en cours pour une activité débutant cette même année. Pour une activité prévue l'année suivante, le remboursement sera émis en fonction de la date de début de l'activité, même si la facturation date de l'année précédente.

INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Résident : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

PERSONNES INSCRITES À DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je désire que le chèque soit fait au nom de (une seule personne) : _____

Pour toute question, communiquez avec nous au 819 827-3434, poste 6800 ou à
municipalite@cantley.ca.

ESPACE	SERVICE DES FINANCES
Montant: _____	Code G/L: <u>02-701-30-511</u>
Autorisé: _____	Date: _____